

**Compte-rendu des décisions prises  
en vertu de la délégation d'attributions consentie  
par délibérations des 4 avril 2008, 3 février et 14 mai 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

**LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

M. Sébastien JUMEL, Maire, rappelle que les décisions prises depuis la précédente séance du Conseil, en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 et 14 mai 2009, ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux :

→ Formation « Journées Thématiques Lille 2010 » pour 2 agents du service Etat Civil de la Ville de Dieppe – Titulaire : Union du Pôle funéraire Public – Coût de la formation : 160 € TTC,

→ Participation aux « Entretiens territoriaux de Strasbourg » pour 1 agent de la Ville de Dieppe – Titulaire : CNFPT – Coût de la formation : 400 € TTC,

→ Convention d'occupation précaire et révocable terrain sis rue A. Dumas à Dieppe, à titre gratuit – Bénéficiaire : M. Mme Rocher-Waquet – Durée : 1 an,

→ Formation « Abord familial et institutionnel systémique 2<sup>ème</sup> cycle – 1<sup>ère</sup> année – Paris 2011 », pour 1 agent de la Ville de Dieppe – Titulaire : ID'ES – Durée : 16 jours – Coût : 1 925 € TTC,

→ Mise à disposition de locaux, à titre gratuit, au Pôle Camille Claudel - Bénéficiaire : association « Maison des jeunes – Maison pour tous » -

→ Maintenance des systèmes de sécurité incendie dans les établissements suivants : Centre Jean Renoir, Château-musée, Hôtel de Ville et RPA Jacques Lemeunier – Titulaire : Société Optéor – Coût annuel de la maintenance préventive : 7 538,50 € HT – Coût de la maintenance corrective : prix du déplacement : 45 € HT – prix de la main d'œuvre : 64 € HT – Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction expresse et par période de 12 mois,

→ Construction de vestiaires et locaux annexes au stade Delaune – Marché de maîtrise d'œuvre – Titulaire : Cabinet ACAU – Avenant n°1 au marché n°10.255 concernant le coût prévisionnel et le forfait de rémunération au stade de l'avant-projet – Coût prévisionnel des travaux après avant projet définitif fixé à 1 402 671,19 € TTC – Le nouveau forfait de rémunération au stade de l'avant projet définitif est fixé à 161 813,71 € TTC,

→ Convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation de 2 caméras sur la vigie du port de Dieppe, falaise de Bonsecours – Période : du 1<sup>er</sup> février 2011 au 31 janvier 2016 – Coût de la redevance annuelle : 76 € TTC,

→ Avenant 1 à la convention 2010-376 du 10/01/2011 pour la mise à disposition de locaux au pôle de service « La Fontaine » - Bénéficiaire : Forjecnor 2000 – Durée : du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 1<sup>er</sup> juillet 2011,

- Informatisation des crèches et haltes garderies – Contrat d’assistance et de maintenance du logiciel Concerto – Titulaire : Société ARPEGE – Durée : 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril, reconductible 2 fois par reconduction expresse par période de 12 mois – Coût de la redevance annuelle pour 59 licences : 2 589,05 € TTC,
- Fourniture de pneumatiques pour les services municipaux – Titulaire : Société Lèveillard-Euromaster – Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction expresse et par période de 12 mois – Montants annuels minimum et maximum de commandes de 10 000 € HT et 35 000 € HT,
- Fourniture de balais pour six balayeuses aspiratrices et une laveuse – Titulaire : Société Brosserie Lecler-Noël – Durée : 12 mois avec possibilité de renouvellement 3 fois par reconduction expresse par période de 12 mois – Montants annuels minimum et maximum de commandes de 7 500 € HT et 30 000 € HT,
- Spectacle plein air « Eté Française des jeux NRJ 12 » le mercredi 13 juillet 2011 pour des animations dans la Ville - Titulaire : Société CPM France SAS – Participation financière : 5 275 € TTC
- Contrat de maintenance de la presse offset du service communication – Titulaire : Société Pitney Bowes – Avenant n°3 au marché n°03.241 modifiant la formule de révision des prix,
- Réalisation de relevés topographiques – Groupement de commandes constitué de la Ville de Dieppe et de Sodineuf Habitat Normand dans le cadre de l’opération de renouvellement urbain du quartier de Neuville Nord – Titulaire : Société Lallouet Debrock – Coût du marché : 3 750,96 € TTC,
- Contrat de suivi d’un logiciel de gestion documentaire « micromusée » pour le Château-Musée – Titulaire : Société MOBYDOC – Durée : 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, reconductible 3 fois par reconduction expresse par période de 12 mois – Coût de la redevance annuelle : 1 704,30 € TTC,
- Mise à disposition à titre gratuit (hormis les charges exigibles), par Sodineuf d’un local à l’immeuble Balidar dans le quartier nord de Neuville-lès-Dieppe – Bénéficiaire : Ville de Dieppe (dans le cadre du projet de renouvellement urbain) – Durée : 3 ans, renouvelable par tacite reconduction,
- Formation « Permis EC » pour 1 agent de la Ville de Dieppe – Titulaire : ECF SA COTARD Formations – Durée de la formation : 95 heures – Coût : 2 631,20 € TTC,
- Location-entretien d’un bibliocopieur au service Etat Civil – Contrat n° 09.072 – Modification de la formule de révision des prix – Titulaire : Société OCE France,

- Campagne générale de dératisation du 30 mai au 6 juin 2011 – Titulaire : Société ISS FACILITY Services – Durée : 1 an – Coût : 3 496,76 € TTC,
- Contrat de cession pour la mise en place d'une prestation artistique « panier de contes » le samedi 14 mai 2011 au Château-Musée de Dieppe – Titulaire : Association « Tohu Bohu » - Coût : 426,54 € HT,
- Spectacle de plein air « Vip Dance Tour Résonance by DJ José » le samedi 13 août 2011 sur les pelouses de la plage – Titulaire : M. Prevet José – Coût : 1 800 € TTC,
- Spectacle de plein air dans le cadre de la Fête du commerce le samedi 28 mai 2011, du groupe « Fabian y su Salsa Caliente » – Titulaire : Société CDIS 31 – Coût : 3 532,38 € TTC,
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie nouvelle interne à l'îlot Pasteur à Dieppe – Groupement de commandes constitué de la Ville de Dieppe et de l'Etablissement Public Foncier de Normandie – Titulaire : Société V3D Concept SARL – Délai de réalisation : pour la tranche 1 : 3 mois à compter du 22.07.2011 – pour la tranche 2 : dans les 36 mois environ à compter de la notification du marché – Forfait provisoire de rémunération pour la Ville de Dieppe : 2 596,79 € TTC (taux : 5,6 %),
- Prestation pour l'animation des journées d'initiation à la réalisation de « Grosses Têtes » pour le Carnaval des adultes le 28 mai 2011 – Coût : 1500 € net – Intervenant : M. Marti FOLIO, plasticien-décorateur,
- Prestation artistique intitulée « Les sortilèges du Château » au Château-Musée de Dieppe le samedi 14 mai 2011 – Coût : 220 € - Intervenant : Association « Raconte moi la campagne »,
- Spectacle de plein air inter-collèges Dumas-Camus-Delvincourt dans le cadre de la fête du commerce le samedi 28 mai 2011 – Participation financière : 440 € net pour la prestation et 53,10 € pour les frais de transport – Prestataire : association « Agogô Percussions »,
- Formation « Migration Atal V5 pour un agent du Service Informatique de la Ville de Dieppe – Coût de la formation : 4 401,28 € TTC – Durée : 4 jours – Titulaire : ADUCTIS,
- Formation « Business Objects » pour des agents des pôles « Ressources humaines », « Finances et Système d'Information » et « Solidarités » de la Ville de Dieppe – Coût de la formation : 5 669,04 € TTC – Durée : formation sur 3 niveaux de mai à décembre 2011 (1,2, expert) – Titulaire : SQLI Group »,
- Formation « Eveil corporel du jeune enfant à la danse » pour des agents de la Direction de la Petite Enfance de la Ville de Dieppe (projet de service pluriannuel) – Coût de la formation : 1 530 € TTC – Durée : 2 jours – Titulaire : organisme Enfance et Musique,

➔ Marché pour la fourniture et l'installation d'une climatisation pour la salle informatique de l'Hôtel de Ville de Dieppe – Coût de la prestation : 12 080,65 € HT, soit 14 448,46 € TTC – Titulaire : Société Dalkia.

☞ **Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de ce porter à connaissance**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
---